



Return Bids to:
Retourner les soumissions à:

Service CPC Connect
Réception des soumissions Ressources naturelles Canada / Voir
ici pour les instructions de soumission des soumissions

Request for Proposal (RFP) AMENDMENT

Demande de proposition (DDP) MODIFICATION

Proposition à: Ressources Naturelles Canada
Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté le Roi du chef du
Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la
présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction
énumérés ici sur toute feuille ci-annexée, au(x) prix indiqué(s).

Comments – Commentaires

Issuing Office – Bureau de distribution
Direction de la gestion des finances et de
l’approvisionnement Ressources naturelles Canada
580 rue Booth
Ottawa, Ontario
K1A 0E4

Title – Sujet Service de Conciergerie Ressources Naturelles Canada, Centre forestier du Nord	
Solicitation No. – No de l’invitation NRCan-5000074794	Date 5 septembre, 2023
Requisition Reference No. - N° de la demande 177125	Amendment No. – Modification No. 001
Solicitation Closes – L’invitation prend fin à – at 14:00 (heure avancée de l’Est (HAE)) le – on 25 septembre 2023	
Address Enquiries to: - Adresse toutes questions à: Thihan.Dissanayake@NRCan-RNCan.gc.ca	
Telephone No. – No de telephone 613-293-9901	
Destination – of Goods and Services: Destination – des biens et services: Centre forestier du Nord 5320 122 St NW,Edmonton, AB T6H 3S5	
Security – Sécurité CETTE DEMANDE COMPORTE UNE EXIGENCE DESÉCURITÉ.	
Vendor/Firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l’entrepreneur	
Telephone No.:- No. de téléphone: Email – Courriel :	
Name and Title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l’entrepreneur (taper ou écrire en caractères d’imprimerie)	
Signature	Date



Modification No. 001 de DDP NRCan-5000074794 - Cette modification est préparée pour modifier les suivants :

1. PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX,
2. PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES,
3. PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION,
4. PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES, et
5. PIÈCE JOINTE « 1 » - CRITÈRES D'ÉVALUATION,

La DDP est donc modifiée de la manière suivante:

1. À la PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX, 1.2 Sommaire,
Supprimer :

- 1.2.3 Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

Insérer:

1.2.3 Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC), de l'Accord de libre-échange Canada-Chili, de l'Accord de Partenariat transpacifique global et progressiste (PTPGP), de l'Accord de libre-échange Canada-Colombie, Canada et l'Union européenne Accord économique et commercial global (AECG), de l'Accord de libre-échange Canada – Honduras, de l'Accord de libre-échange Canada – Corée, de l'Accord de libre-échange entre le Canada et le Panama, de l'Accord de libre-échange Canada-Pérou, de l'Accord de libre-échange Canada-Ukraine, de l'Accord de continuité commerciale Canada-Royaume-Uni (ACC Canada-Royaume-Uni) - Accord de continuité commerciale, et de l'Accord sur les marchés publics de l'Organisation mondiale du commerce (OMC-AMP).

2. À la PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES, 2.7 Visite facultative des lieux,
Supprimer :

Le 8 septembre 2023

Insérer:

Le 15 septembre 2023

3. À la PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION, 4.2.1 Méthode de sélection –
cotation numérique minimale,

Supprimer :

- c. obtenir au moins 26 points pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques qui sont cotés. L'échelle de cotation compte 48 points.

Insérer:

- c. obtenir au moins 26 points pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques qui sont cotés. L'échelle de cotation compte **51** points.

4. À la PARTIE 6 – EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ, EXIGENCES FINANCIÈRES ET AUTRES EXIGENCES,
Supprimer : Au complet

Insérer:

1. À la date de clôture des soumissions, les conditions suivantes doivent être respectées :

- a) le soumissionnaire doit détenir une attestation de sécurité d'organisme valable tel qu'indiqué à la Partie 7 – Clauses du contrat subséquent;
- b) les individus proposés par le soumissionnaire et qui doivent avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé doivent posséder une attestation de sécurité tel qu'indiqué à la Partie 7– Clauses du contrat subséquent;



- c) le soumissionnaire doit fournir le nom de tous les individus qui devront avoir accès à des renseignements ou à des biens de nature protégée ou classifiée ou à des établissements de travail dont l'accès est réglementé;
2. Pour de plus amples renseignements sur les exigences relatives à la sécurité, les soumissionnaires devraient consulter le site Web du [Programme de sécurité des contrats](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html) de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/esc-src/introduction-fra.html>).

5. Au PIÈCE JOINTE « 1 » - CRITÈRES D'ÉVALUATION, Supprimer: Au Complete

Insérer :

PIÈCE JOINTE « 1 » - CRITÈRES D'ÉVALUATION

Il est conseillé aux soumissionnaires de traiter les critères dans leur ordre de présentation, et de manière suffisamment approfondie pour permettre une évaluation complète. L'évaluation de RNCan s'effectuera exclusivement à partir des renseignements donnés dans la proposition. RNCan pourra confirmer des renseignements auprès des soumissionnaires ou leur demander des éclaircissements.

La seule mention d'une expérience sans renseignements à l'appui pour décrire les responsabilités, les fonctions et la pertinence à l'égard des critères ne seront pas considérées comme démontrant le respect des critères aux fins de cette évaluation.

Le soumissionnaire devrait donner des détails complets sur l'endroit, la période (mois et année) et les modalités (quelles activités ou responsabilités) d'acquisition des compétences et de l'expérience indiquées. L'expérience acquise pendant les études n'est pas réputée faire partie de l'expérience professionnelle. Pour tous les critères d'expérience professionnelle, il doit s'agir d'une expérience acquise dans un véritable environnement de travail, plutôt que dans un contexte éducatif. Les périodes de stage sont réputées constituer une expérience professionnelle, en autant qu'elles se rapportent aux services requis.

Il faut également savoir que les mois d'expérience indiqués pour un projet dont le calendrier chevauche celui d'un autre projet donné en référence ne seront comptés qu'une fois. Exemple : le calendrier du projet 1 va de juillet 2001 à décembre 2001, alors que le calendrier du projet 2 va d'octobre 2001 à janvier 2002; le total des mois d'expérience pour les deux projets donnés en référence est de sept (7) mois.

1. Critères Techniques

1.1 Critères techniques obligatoires

Les critères obligatoires ci-après s'évaluent selon une simple cote « réussite » ou « échec ». Une proposition qui ne satisfait pas aux critères obligatoires sera jugée non conforme.



Critère	Exigences obligatoires	N° DE PAGE DE LA SOUMISSION	Réussite/échec
CO1	<p>Le soumissionnaire doit proposer, au minimum, les catégories de ressources suivantes :</p> <p>A) Un (1) chef d'équipe/superviseur B) Deux (2) membres auxiliaires du personnel</p> <p>Pour chaque ressource proposée nommée dans la proposition, le soumissionnaire DOIT fournir trois (3) résumés de projet* dans lesquels il décrit son expérience de la prestation de services de nettoyage et d'entretien pour des installations de recherche de 1 250 à 2 000 m² au cours des trois (3) dernières années.</p> <p>L'un des trois (3) résumés de projet doit concerner un organisme, un ministère ou une organisation du secteur public. Dans chacun des résumés de projet fournis, le soumissionnaire doit indiquer :</p> <ol style="list-style-type: none">1. le nom, l'adresse et le numéro de téléphone de l'organisme client;2. une brève description de l'étendue des services fournis;3. les dates et la durée du projet (mois/année-mois/année);4. une description des fonctions et des responsabilités. <p><i>RNCan se réserve le droit de communiquer avec les responsables ou les représentants autorisés des projets nommés afin de vérifier l'exactitude et la véracité de chaque résumé de projet présenté par le soumissionnaire.</i></p> <p>* Chaque projet proposé doit avoir une durée minimale de six (6) mois.</p>		
CO2	<p>Le chef de l'équipe de projet DOIT posséder au moins cinq (5) ans d'expérience en matière de conformité à la réglementation environnementale et de gestion environnementale associée aux matières dangereuses, y compris l'élaboration de procédures de haut niveau.</p>		
CO3	<p>Le soumissionnaire doit proposer une équipe de ressources qui devra exécuter les travaux décrits dans l'annexe A de l'énoncé des travaux.</p> <p>Le soumissionnaire doit indiquer dans sa soumission :</p> <ol style="list-style-type: none">1. Le nombre de ressources proposées.2. Le nom complet de chaque ressource.3. Le rôle de chaque ressource. <p>L'équipe proposée doit comprendre au minimum les ressources proposées en M1.</p>		
CO4	<p>Le soumissionnaire doit démontrer, en présentant un plan détaillé, sa capacité à respecter les exigences suivantes en l'absence de certaines ressources :</p> <ol style="list-style-type: none">1. prestation ininterrompue de tous les services décrits dans l'annexe A de la présente demande de propositions;2. ressources qui respectent les exigences de sécurité de la présente demande de propositions.		



1.2 Critères techniques cotés

RNCan utilisera les critères ci-après pour évaluer chaque proposition qui satisfait à tous les critères obligatoires.

Les propositions doivent obtenir le minimum de points indiqué pour l'ensemble des critères cotés afin de pouvoir être jugées conformes aux critères techniques cotés; les propositions n'obtenant pas le minimum de points requis seront jugées non conformes.

Les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants :



Critère	Critères techniques cotés	Méthode de notation des critères d'évaluation	Nombre maximal de points	Nombre minimal de points requis	Page de proposition n°
CC1	<p>Résumé du projet</p> <p>Des points seront accordés pour toute expérience acquise au cours de trois (3) projets qui respectent les exigences suivantes, sur un maximum de huit (8) points possibles par projet.</p> <ol style="list-style-type: none">1. Prestation de services de nettoyage et d'entretien dans une zone d'accès restreint (entre 1 250 et 2 000 m²) au sein d'une installation de recherche. (1 point)2. Exécution des tâches conforme à ce qui est décrit dans l'Annexe A – Énoncé des travaux;<ol style="list-style-type: none">a. 70 % ou plus des tâches exécutées sont conformes* aux tâches décrites dans l'Annexe A – Énoncé des travaux (EDT 4.0) – 6 points.b. Entre 50 % et 69 % des tâches exécutées sont conformes aux tâches décrites dans l'Annexe A – Énoncé des travaux (EDT 4.0) – 4 points.c. Entre 30 % et 49 % des tâches exécutées sont conformes aux tâches décrites dans l'Annexe A – Énoncé des travaux (EDT 4.0) – 2 points.d. Moins de 30 % des tâches exécutées sont conformes aux tâches décrites dans l'Annexe A – Énoncé des travaux (EDT 4.0) – 0 point. <p>* Le soumissionnaire doit établir un lien entre les tâches</p>	Voir la colonne de gauche.	24	14	



Critère	Critères techniques cotés	Méthode de notation des critères d'évaluation	Nombre maximal de points	Nombre minimal de points requis	Page de proposition n°								
	<p>du projet exécutées et les tâches décrites dans l'Annexe A – Énoncé des travaux afin de démontrer son respect des tâches. Pour chaque projet proposé, le soumissionnaire peut utiliser le tableau suivant pour procéder à la mise en correspondance des tâches.</p> <table border="1" data-bbox="253 838 730 1241"> <tr> <td data-bbox="253 838 472 1053">Tâches à accomplir dans le cadre du projet proposé</td> <td data-bbox="472 838 730 1053">Respect des tâches décrites dans l'Annexe A</td> </tr> <tr> <td data-bbox="253 1053 472 1118"></td> <td data-bbox="472 1053 730 1118"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="253 1118 472 1182"></td> <td data-bbox="472 1118 730 1182"></td> </tr> <tr> <td data-bbox="253 1182 472 1241"></td> <td data-bbox="472 1182 730 1241"></td> </tr> </table> <p>(Le soumissionnaire peut insérer des rangées, au besoin.)</p> <p>3. Preuve que les services rendus pour le projet proposé ont été exécutés à temps, conformément aux normes de l'industrie et au calendrier du projet. Pour démontrer son expérience, le soumissionnaire doit fournir une lettre signée ou un courriel du représentant du projet qui confirme cette information (1 point).</p> <p>Chaque projet proposé doit avoir une durée minimale de six (6) mois.</p>	Tâches à accomplir dans le cadre du projet proposé	Respect des tâches décrites dans l'Annexe A										
Tâches à accomplir dans le cadre du projet proposé	Respect des tâches décrites dans l'Annexe A												
CC2	<p>Expérience en conformité et en gestion environnementales : Le soumissionnaire doit démontrer son expérience dans la prestation et la mise en œuvre de normes (pratiques) environnementales élevées dans le cadre de services de nettoyage et d'entretien. Exemple : Réutiliser, renouveler et recycler les produits et pratiques connexes.</p>	2 points pour chaque exemple de bonnes pratiques environnementales au sein de l'industrie sur un maximum de 10 points.	10	6									



Critère	Critères techniques cotés	Méthode de notation des critères d'évaluation	Nombre maximal de points	Nombre minimal de points requis	Page de proposition n°
CC3	Des points seront accordés aux soumissionnaires qui auront démontré que le chef d'équipe ou le superviseur proposé possède de l'expérience dans la planification, la coordination et le respect d'un calendrier d'activités pour les membres du personnel de projet, les entrepreneurs et d'autres fournisseurs de service sur une base quotidienne, hebdomadaire, mensuelle et annuelle.	<p>0 point pour 0 à 11 mois d'expérience</p> <p>2 points pour 12 à 23 mois d'expérience</p> <p>4 points pour 24 à 35 mois d'expérience</p> <p>6 points pour 36 à 47 mois d'expérience</p> <p>8 points pour 48 à 59 mois d'expérience</p> <p>10 points pour 60 mois d'expérience ou plus</p>	10	6	
CC4	<p>Le soumissionnaire doit démontrer avoir mis en œuvre les activités organisationnelles suivantes pour favoriser la diversité et la lutte contre le racisme au sein de son organisation :</p> <p>a. Le soumissionnaire dispose de politiques d'inclusion et de lutte contre le racisme publiées à l'interne ou s'est engagé par écrit à cet égard.</p> <p>b. Le soumissionnaire a pris des engagements organisationnels accessibles au public à l'égard de la diversité de son effectif.</p> <p>c. Les employés du soumissionnaire doivent suivre une formation obligatoire sur la lutte contre le racisme.</p> <p>d. Les employés du soumissionnaire doivent suivre une formation sur les préjugés inconscients.</p> <p>e. Le soumissionnaire a élaboré des stratégies de dotation ou de recrutement à l'interne en vue d'accroître la représentation des groupes sous-représentés dans son effectif.</p> <p>f. Les employés du soumissionnaire doivent suivre une formation obligatoire sur le harcèlement.</p>	<p>Maximum de 0,5 point pour chaque activité.</p> <p>0 point = Le soumissionnaire n'aborde pas cette question.</p> <p>0,5 point = Le soumissionnaire décrit l'activité en détail et fournit des documents justificatifs connexes.</p> <p>0,25 point = Le soumissionnaire précise qu'il met en œuvre cette activité, mais ne fournit pas suffisamment de détails ni de documents justificatifs.</p> <p>Points supplémentaires (maximum de 1 point) :</p> <p>1 point = Le soumissionnaire démontre qu'il met en œuvre au moins 4 des 5 activités.</p> <p>0,5 point = Le soumissionnaire démontre</p>	4		



Critère	Critères techniques cotés	Méthode de notation des critères d'évaluation	Nombre maximal de points	Nombre minimal de points requis	Page de proposition n°
	<p>Le soumissionnaire doit fournir des détails concernant les activités suivantes.</p> <p>Pour les activités décrites aux points a. et b. (politiques et engagements), le soumissionnaire doit fournir des copies de ses politiques ou de ses engagements, y compris leur date d'entrée en vigueur.</p> <p>Pour les activités décrites aux points c. et d. (formations), le soumissionnaire doit fournir le nom des cours et des fournisseurs de services. Si une formation a été mise au point à l'interne, il doit fournir une copie du plan de cours.</p> <p>Pour les activités décrites au point e. (dotation), le soumissionnaire doit fournir des copies d'offres d'emploi ou d'autres documents de dotation ou de recrutement démontrant son respect des critères cotés</p>	qu'il met en œuvre au moins 2 des 5 activités			



Critère	Critères techniques cotés	Méthode de notation des critères d'évaluation	Nombre maximal de points	Nombre minimal de points requis	Page de proposition n°
CC5	<p>Pour faire suite au point M3, des points seront accordés pour avoir démontré que les ressources proposées par le soumissionnaire ont suivi une formation sur le SIMDUT appropriée.</p> <p>Le soumissionnaire doit fournir une preuve de formation sur le SIMDUT appropriée avec la soumission.</p>	<p>Toutes les ressources proposées ont suivi une formation sur le SIMDUT appropriée = 3 points</p> <p>De 50 à 99 % des ressources proposées ont suivi une formation sur le SIMDUT appropriée = 2 points</p> <p>De 1 à 49 % des ressources proposées ont suivi une formation sur le SIMDUT appropriée = 1 point</p> <p>Aucune des ressources proposées n'a suivi une formation sur le SIMDUT appropriée = 0 point</p>			
Nombre maximum de points disponibles :			51		
Nombre minimum de points requis pour réussir :			26		
Nombre total de points obtenus :			/51		

TOUS LES AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS.